

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du jeudi 02 mars 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 22 février 2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 11

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSSELLE, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :11

Contre : 0

Représentés: Monsieur Patrick MERAL par Monsieur Alain GRIFFE, Monsieur Jean-Paul DUMAS par Monsieur Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Audrey
BLANQUET

Présents non votants :

Absents: Roland VEDRINES, Thierry MARSILHAC, Jacqueline BARTHAIRE

Objet: Fixation des tarifs de location du gîte du Haras - DE_2023_117

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'appartement a été transformé en meublé de tourisme et qu'à ce titre il est nécessaire de fixer les tarifs de location.

Monsieur le Maire précise que le gîte sera géré par la personne en charge du camping.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer les tarifs de location du meublé de tourisme à compter du 15/03/2023 comme suit :
* 280.00 € la semaine charges comprises toute l'année ;
* 150.00 € le week-end charges comprises.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Philippe ROSSEEL

Date de transmission de l'acte: 11/03/2023

Date de réception de l'AR: 11/03/2023

015-211500012-DE_2023_117-DE

A G E D I

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

LE MAIRE

le : Philippe ROSSEEL 11 MARS 2023

publié le :

11 MARS 2023

LE MAIRE
Philippe ROSSEEL



Date de transmission de l'acte: 11/03/2023
Date de réception de l'AR: 11/03/2023

015-211500012-DE_2023_117-DE
A G E D I